

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2229

20 octobre 2010

SOMMAIRE

AD Real Estate Holdings S.à r.l106967	Modern Processing S.A
Alpha Real Estate Investments106967	Navilux S.A106962
Alpiq Western Europe S.à r.l106967	Nile Capital I S.à r.l106982
Armacom S.A106966	NorScan Luxembourg S.à r.l106983
Atradius Credit Insurance106966	
Belinda S.A106968	
Cauduma106968	Öko-Fonds106962
CD Press Luxembourg S.à r.l106968	PC Secondary Opportunities S.à r.l106983
Complexys S.à r.l. SPF106968	SECOLUX Management106992
Ecotec s.à r.l	S.F. Trans S.àr.l106979
Ekkin S.àr.l	Sicily Development S.à.r.l106992
Elmont S.à r.l	Sinos S.A106963
EPF Frankfurt I S.à r.l	Sogecol SA106991
Eurasia Capital S.A106982	Sparkling Capital Partners S.à r.l 106992
FICREA (Luxembourg) S.A	Sykarga106963
Forum City Muelheim S. à r.l106992	Titan (Germany) III GP S.à r.l. S.C.S 106983
Galien Luxembourg S.à r.l	Tobal Holding S. à r. l
GED S.A106980	Transports Dabee Sàrl106964
Groupe Centennial Holding S.A.H 106980	Val Formation Sàrl106964
Groupe Centennial S.A	Val Formation Sàrl106965
Icon Luxembourg S.à r.l	Val Formation Sàrl106965
Immo-Constructions I S.A 106969	Vimetis S.à r.l106983
LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l 106980	Visuals S.à r.l
Luxpromo II S.à r.l	Weiler Fernand Agence106966
Masonite Luxembourg S.A106946	Western Waterways S.A106964
Masonite Luxembourg S à r l 106946	



Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Masonite Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 7.100.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned.

There appeared the following:

Masonite International Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, with registered address at 1900-355 Burrand Street, CDN-BC V6C 2G8 Vancouver, Canada, hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Canada, on 24 June 2010;

Hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

- I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Masonite Luxembourg S.à. r.l., a private limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 116, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under number B 88.921, incorporated by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1536 on 24 October 2002 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Luxembourg, on 4 June 2010 not yet published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.
- III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1) To decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred and seventy thousand six hundred and fifty euros (EUR 270,650. -) so as to reduce it from its current amount of seven million one hundred thousand euros (EUR 7,100,000.-), divided into seven hundred and ten thousand (710,000) registered shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, to six million eight hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty euros (EUR 6,829,350.-) by a reduction of the nominal value of the registered shares from ten euros (EUR 10.-) each to nine euros six one eight eight zero three cents (EUR 9,618803.-) each, to set off the amount of the share capital reduction against the corresponding amount of the losses and the losses carried forward as shown in the financial statements dated 28 June 2010.
- 2) To acknowledge the conclusions of the preliminary external auditor's report on the net asset value of the Company in view of the transformation of the Company into a public limited liability company (société anonyme);
- 3) To approve the transformation of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme);
- 4) To approve the conversion of the share capital currency from Euros to United States Dollars and the reduction of the par value of the shares to USD 1.00.-per share;
 - 5) To dismiss the managers of the Company from their functions and to release them from their liabilities;
 - 6) To appoint the directors of the Company;
 - 7) To appoint the auditor(s) of the Company;
 - 8) To fully amend and restate the Company's Articles of Association;
 - 9) To delegate powers to the directors of the Company;
 - 10) Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred and seventy thousand six hundred and fifty euros (EUR 270,650. -) so as to reduce it from its current amount of seven million one hundred thousand euros (EUR 7,100,000.-), divided into seven hundred and ten thousand (710,000) registered shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, to six million eight hundred and twenty-nine thousand three hundred and fifty euros (EUR 6,829,350.-) by a reduction of the nominal value of the registered shares from ten euros (EUR 10.-) each to nine euros six one eight eight zero three cents (EUR 9,618803) each, to set off the amount of the share capital reduction



against the corresponding amount of the losses and the losses carried forward as shown in the financial statements dated 28 June 2010.

Second resolution

The Shareholder takes note of the preliminary report drawn up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L1014 Luxembourg, auditor appointed on 24 June 2010 in order to certify the net asset value of the Company, and acknowledges having been validly informed of the preliminary report. The net asset value of the Company is certified as being equal to six million eight hundred and twenty-nine thousand three hundred and thirty-five euros (EUR 6,829,350.-), being the equivalent of eight million four hundred and three thousand five hundred and fifteen United States dollars (USD 8,403,515.-), according to the at the exchange rate on Friday 25 June 2010, i.e. 1 EUR for 1.23050 USD (as published in the Financial Times), which is more than the minimum share capital required for the transformation of the Company into a public limited liability company (société anonyme) at the time of the transformation, thereby justifying the contemplated transformation.

Third resolution

The Shareholder resolves to transform the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme), without changing its legal personality.

The public limited liability company shall maintain and continue the accountancy held by the private limited liability company.

The Company shall retain the number under which it is currently registered at the Luxembourg Trade and Companies Register as a private limited liability company, i.e. B 88.921.

The transformation shall take place on the basis of the financial situation up to the date of 28 June 2010, such as taken into account by the aforementioned auditor's report.

Any subsequent operation is to be considered as having been achieved on behalf of the public limited liability company, notably concerning the Company's accounts.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euros (EUR) into United States dollars (USD) according to the at the exchange rate on Friday 25 June 2010, i.e. 1 EUR for 1.23050 USD (as published in the Financial Times). All of the Company's accountancy shall henceforth be continued in US dollars. The Shareholder further resolves to lower the par value of the shares to one US dollar (USD 1.00-) per share.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to dismiss the Managers namely Messrs. Christopher Virostek, Lawrence Repar, Richard Drouin and Ms. Rose Murphy, from their functions and to release them from their liabilities with immediate effect.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to set at three (3) the number of Directors who shall together form the Board of Directors. The Shareholder resolves to appoint the following as Class A Directors:

1. Christopher Andrew Virostek, born on 6 February 1973 in Sarnia, Ontario, Canada, residing at 1820 Matheson Blvd, Unit B4, CDN L4W 0B3 Mississauga, Ontario, Canada;

And resolves to appoint the following as Class B Directors:

- 2. Arnold Louis Spruit, born on 13 October 1971 in Wimbledon, London, United Kingdom, residing at 15a rue Langheck, Beyren, L-5410 Luxembourg
- 3. Sebastien François, born on 4 December 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Their term of office will cease immediately after the annual ordinary general meeting of shareholders to be held in the month of May 2016.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to set at one (1) the number of auditor(s) and further resolved to elect the following as auditor(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in the month of May 2016:

- Deloitte S.A., a company with registered office at 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to approve the amending and restating of the Company's Articles of Association in entirety, which shall read as follows:



"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), article 1832 of the Civil Code, as amended and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company will exist under the name of "Masonite Luxembourg S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the above stated municipality.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and provide the same kind of assistance to companies or entities which are part of the same group of companies which the Company belongs to.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license or authorisation.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at eight million four hundred and three thousand five hundred and fifteen United States dollars (USD 8,403,515.-), divided into eight million four hundred and three thousand five hundred and fifteen (8,403,515) registered shares with a par value of one US dollar (USD 1.00) each.

The authorised share capital is set at one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000.-) registered shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) each with the same rights attached as the existing shares.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors, is authorised, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to:

- realise any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, by the increase of the par value of existing shares or in any other manner;



- determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new shares to be issued, whether the new shares are to be issued and subscribed ,with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares (in cash or in kind);
- limit or waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) in case of issue of shares against payment in cash.

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such increase.

In addition to the share capital, a premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will take the form of registered shares. The shareholders shall not have the right to ask for the conversion of shares into bearer shares.

A shareholders' register will be kept at the registered office where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify the Company of its address and any change thereto by registered letter. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer recorded in shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims under article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and record in the shareholders' register any transfer referred to in correspondence or other any document showing the consent of the transferor and the transferee.

Any transfer of shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by the Director or, as the case may be, two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

Holders of shares may request the Company to issue and deliver certificates signed by the Director or, as the case may be, two Directors, setting out their respective holdings of shares. Such certificate shall not constitute evidence of ownership.

No share shall be pledged or mortgaged with any charge without the approval of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

- Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Director, or as the case may be, the Board of Directors, shall from time to time determine subject to the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.
- **Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set out under these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital held by these shareholders. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in the case of an increase of capital within the authorised capital.

Preferred subscription right may also be waived individually by the shareholders, or by the general meeting, voting with the same conditions of quorum and majority as for amendments of the Articles and provided that the suppression of the preferred subscription right is specifically referred to in the shareholders notice to attend.



The preferred subscription right is not be applicable when the subscribed capital is increased by means of contributions in kind.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance these Articles and with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. If the Company has a single shareholder, the latter may appoint only one Director (the "Director"); however, a single shareholder may also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three (3) members, if it so chooses. When the Company has several shareholders, it shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed, by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. The sole shareholder, or as the case may be the general meeting of shareholders, will determine their number and the duration of their mandate for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders. The mandate of the Director or, as the case may be, the Directors shall be remunerated.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person as its permanent representative, who will represent the corporate entity as Sole Director or as member of the Board of Directors, in accordance with article 51bis of the Law.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company has one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a corporate secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by unanimous written consent given at the meeting by all Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office, with at least one Class A and one Class B present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of plurality of votes, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

Where time is of the essence, a written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.



Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the corporate secretary appointed by the Board of Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may freely decide to reimburse any share premium account of the Company to its shareholders, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director or by any person(s) to whom such authority has been delegated by that Director.

In case the Company is managed by a Board of Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated by the Board of Directors.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single Director, minutes mentioning transactions in which the Director has a personal interest shall be recorded.

The Company shall indemnify (or as the case may be advance to) any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses and costs (including reasonable lawyers' fees) reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.



Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors.

The auditors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders by a simple majority of votes present or represented at the meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution adopted by a simple majority of votes present or represented at the meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten percent) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director or, as the case may be, the Board of Directors, by the Law or the Articles, the general meeting of shareholders has the broadest powers to adopt, carry out or ratify any act relating to the operations of the Company.

Art. 21. Procedure, Vote. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing whether in original, by facsimile or email to which an electronic signature (valid under Luxembourg law) is affixed as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by two thirds of the shareholders representing at least half of the subscribed share capital of the Company.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each registered share.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.



Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

Upon recommendation of the sole Director, or as the case may be, the Board of Directors, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the sole Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior financial years.

Subject to the prior approval or ratifications by the following decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles. The Director or, as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such interim dividends.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Upon the affirmative proposal of the Sole Director, or as the case may be, the Board of Directors, the Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Luxembourg Law."

Ninth resolution

The Shareholder resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company to implement the abovementioned resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

Declaration

The undersigned notary who is proficient in English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Masonite International Corporation, une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1900-355 Burrand Street, Suite 100, CDN-BC V6C2G8 Vancouver, Canada, représentée par Mme Louisa Silcox, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée en Canada, le 24 juin 2010;

Désigné ci-après comme "l'Associé".

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit:

- l. Ladite procuration, après avoir été signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare être l'associé unique de Masonite Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.921, constituée par acte du notaire Maître Alex Weber, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 22 Août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1536 du 24 octobre 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Alex Weber, notaire résidant à Luxembourg en date du 4 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").
- III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) De réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix mille six cent cinquante euros (EUR 270.650. -) de manière à le déduire de son montant actuel de sept million cent mille euros (EUR 7.100.000. -), divisé en sept cent dix mille (710.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10 .-) chacune, à six million huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 6.829.350.-) par une réduction de la valeur nominale des actions de leur valeur actuelle de dix euros (EUR 10.-) chacune, à neuf euros soixante-et-un huit huit zéro trois cents (EUR 9,618803 .-) chacune et d'imputer le montant de la part de la réduction de capital sur le montant correspondant des pertes et des pertes reportées, comme indiqué dans les états financiers en date du 28 Juin 2010.
- 2) De prendre connaissance des conclusions du rapport préliminaire de l'auditeur externe sur la valeur de l'actif net de la Société en vue de la transformation de la Société en société anonyme;
 - 3) D'approuver la modification de la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme;
- 4) D'approuver la conversion de la devise du capital social d'Euros en US Dollars et la réduction de la valeur nominale des parts sociales à USD 1, par part sociale;
 - 5) De mettre fin au mandat des gérants et de leur accorder décharge;
 - 6) De procéder à la nomination des administrateurs de la Société;
 - 7) De nommer le(s) commissaire(s) aux comptes de la Société;
 - 8) De modifier intégralement et de procéder à une refonte des statuts de la Société;
 - 9) De conférer pouvoirs aux administrateurs de la Société;
 - 10) Divers.

A requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix mille six cent cinquante euros (EUR 270.650. -) de manière à le déduire de son montant actuel de sept million cent mille euros (EUR 7.100.000. -), divisé en sept cent dix mille (710.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10 .-) chacune, à six million huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 6.829.350.-) par une réduction de la valeur nominale des actions de leur valeur actuelle de dix euros (EUR 10.-) chacune, à neuf euros soixante-et-un huit huit zéro trois cents (EUR 9,618803 .-) chacune et d'imputer le montant de la part de la réduction de capital sur le montant correspondant des pertes et des pertes reportées, comme indiqué dans les états financiers en date du 28 Juin 2010.

Deuxième résolution

L'Associé prend note du rapport préliminaire préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., commissaire aux comptes ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, nommée le 24 juin 2010 afin de certifier la valeur de l'actif net de la Société et reconnaît avoir été informé des termes du rapport préliminaire. La valeur d'actif net de la Société est certifiée comme étant égale à six million huit cent vingt-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 6.829,350.-), ce qui équivaut à un actif net de huit millions quatre cent trois mille cinq cent quinze dollars (USD 8,403,515), conformément



au taux de change ayant eu cours le 25 juin 2010, i.e, 1 EUR pour 1.23050 USD (tel que publié par le Financial Times), ce qui est plus élevé que le capital social minimum requis pour la transformation de la Société en société anonyme au moment de la transformation, justifiant ainsi la transformation envisagée.

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans changement de la personnalité morale de la Société.

La société anonyme devra maintenir et continuer à tenir la comptabilité de la société à responsabilité limitée.

La Société devra conserver le numéro sous lequel elle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg comme société à responsabilité limitée, à savoir B 88.921.

La transformation devra avoir lieu sur la base d'une situation financière à la date du 28 juin 2010, telle que prise en compte dans le rapport du commissaire aux comptes prémentionné.

Toute opération subséquente sera considérée comme ayant été achevée au nom et pour le compte de la société anonyme, notamment concernant les comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé décide de convertir la devise du capital social d'Euros en US Dollars conformément au taux de change ayant eu cours le 25 juin 2010, i.e, 1 EUR pour 1.23050 USD (tel que publié par le Financial Times) Toute la comptabilité de la Société devra dès lors continuée à être tenue en US Dollars. L'Associé décide également de diminuer la valeur nominale des actions à 1 USD par action.

Cinquième résolution

L'Associé de mettre fin au mandat des gérants, respectivement M. Christopher Virostek, Lawrence Repar, Richard Drouin et Mme. Rose Murphy, de leurs fonctions et de leur donner décharge avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre d'Administrateurs à trois (3) qui composeront ensemble le Conseil d'Administrateur de Classe A suivant:

1. Christopher Andrew Virostek, né à Sarnia, Ontario, Canada, le 6 février 1973, avec adresse au 1820 Matheson Blvd, Unit B4, CDN -L4W 0B3 Mississauga, Ontario, Canada.

Et de nommer les Administrateurs de Classe B suivants:

- 2. Arnold Louis Spruit, né à Wimbledon, Londres, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, ayant son adresse au 15a rue Langheck, Beyren , L-5410 Luxembourg;
- 3. Sebastien François, né à Libramont-Chevigny, Belgique le 4 décembre 1980, ayant son adresse au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Leurs mandats d'Administrateur cesseront immédiatement après l'assemblée générale devant être tenue en Mai 2016.

Septième résolution

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un (1) et nomme le commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en mai 2016:

- Deloitte S.A., société ayant son adresse professionnelle au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé décide d'approuver la modification et la refonte des Statuts de la Société en totalité, qui auront la teneur suivante:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Masonite Luxembourg S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège



social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par un des organes ou personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de participations d'intérêt, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à huit millions quatre cent trois mile cinq cent quinze dollars des Etats Unis (USD 8.403.515.-), divisé en huit millions quatre cent trois mille cinq cent quinze (8.403.515) actions nominatives ayant une valeur nominale de 1 USD chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de US Dollars (USD 100.000.000,-), divisé en cent millions (100.000.000) actions nominatives ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune avec les mêmes droits que ceux attachés aux actions existantes.

L'Administrateur, ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoirs ou le renouvellement d'une telle délégation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de:

- réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances, par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes ou de toute autre manière;
- déterminer les modalités et les conditions d'une telle augmentation et, plus spécifiquement, mais pas uniquement, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le nombre d'actions nouvelles à émettre, que les nouvelles actions soient à émettre ou souscrire, avec ou sans prime d'émission et les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles (en espèce ou en nature);
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires réservé aux seuls actionnaires existants dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Après chaque augmentation du capital souscrit comme décrit ci-dessus, les présents Statuts devront être amendés pour refléter une telle augmentation.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.



Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale. Les actionnaires n'auront pas le droit de demander la conversion des actions en actions au porteur.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Tout transfert d'actions devra être inscrite au registre des actionnaires, cette inscription devra être signée par l'Administrateur ou, le cas échéant, deux membres du Conseil d'Administration de la Société ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à procéder de la sorte par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs. Un tel certificat ne constituera pas une preuve de détention.

Aucune action ne devra être gagée ou hypothéquée sans l'approbation de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. L'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration à agir ainsi en cas d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé.

Le droit de souscription préférentiel pourra aussi être révoqué individuellement par les actionnaires, ou par l'assemblée générale, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les modifications des Statuts et à la condition que la suppression du droit de souscription préférentiel soit expressément mentionné dans la liste des actionnaires présents.

Le droit de souscription préférentiel n'est pas applicable lorsque le capital souscrit est augmenté par apports en nature.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions en conformité avec ces statuts et la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois (3) membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renom-



mé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de qualifier les administrateurs nommés comme administrateurs de Classe A et de Classe B.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs, avec au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Dans les cas requis par l'urgence, une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être signés par tous les Administrateurs présents. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut librement décider de rembourser tout compte de prime d'émission de la Société à ses actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi.



Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs requis par la Loi ou autre, et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers que par la commune signatures d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne(s) à qui le Conseil d'administration a délégué le pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, associés, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, des procès-verbaux mentionnant les transactions en question dans lesquelles l'Administrateur a un intérêt personnel devront être produits.

La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/elle a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il/elle n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il/elle est finalement déclaré(e) dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera la rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises indépendant et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.



Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième mercredi du mois de Mai de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge présidant le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur ou email auquel sera attachée une signature électronique (valable en droit luxembourgeois) un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation, et doit être pris par deux actionnaires représentant au moins la moitié des actions souscrites dans le capital social de la Société.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Un vote est attaché à chaque action enregistrée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d' Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année sociale, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et des comptes annuels conformément à la Loi et les soumet à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires et aux commissaires pour approbation.



Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration fixe le montant et la date du versement de cet acompte sur dividendes.

Les dividendes pourront aussi être versés à partir des profits nets non utilisés et reportés des années financières précédentes.

En cas d'approbation préalable ou de ratification par une décision ultérieure de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, s'il démontre l'existence de fonds disponibles en vue de la distribution sur la base du rapport sur les comptes préparé par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, pourra verser des dividendes intérimaires, à la condition que le montant à distribuer n'excède pas les profits réalisés depuis la clôture de l'année financière augmenté des profits reportés et des sommes à mettre en réserve comme requis par la Loi ou les Statuts. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, fixe le montant et la date du versement de ces dividendes intérimaires.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi applicable au Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé décide de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions précédentes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de ce document sont estimés à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: L. Silcox et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010 Relation: LAC/2010/28846 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010112309/882.

(100104117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.



Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 août 2010

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Dominique |ONES-PICHERIT.

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de société, demeurant professionnellement 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg, Administrateur-délégué
- Monsieur Michel Erwan LAURIOT dit PREVOST, gérant de société, demeurant 4, rue de Paris, F-59100 La Madeleine, France.
 - Madame Sandrine FLORENT, sans emploi, demeurant 26, rue de l'Athénée, CH-1206 Genève.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010, la société AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 août 2010

Il est décidé de nommer Monsieur Renaud FLORENT, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, comme nouveau Président du conseil d'administration

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122728/28.

(100139149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Öko-Fonds, Fondation.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

Bilan 2009

ACTIF	
Immobilisé	5.402,40
Terrains	4,00
Parts	3.718,40
Servitude rurale de Garnich	1.680,00
Réalisable	12.520,99
clients-OekoZenter	494,33
Hellef fir d'Natur (Biolandbau)	9.959,31
LVI	332,10
ARA	1.735,25
Disponible	104.098,67
CCP compte courant	22.385,09
BCEE compte courant	6.371,11
BCEE Epargne alternatif	75.342,47
	122.022,06
PASSIF	
Non exigible	14.557,01
Fonds social au 31.12.09	14.557,01
Résultat de l'exercice	
Exigible	107.465,05
Effet à payer LVI	5.535,00



Effet à payer Radio Ara	6.946,42
Fournisseurs -Meco	9.246,66
OekoZenter	10.009,35
Commune de Wiltz	-5,90
Fonds d'analyse	3.124,95
Provision dons non définis 2005	1.329,25
Prov dons non-définis/subs 2006	28.198,71
Provision dons non-définis 2007	15.798,95
Provision dons non-définis 2008	10.186,73
Provision dons non-définis 2009	17.094,93
	122.022,06

ENGEL Doris

Trésorière de la Fondation ÖkoFonds

Budget 2010

		Montant	Montant	
compte		dépenses	recettes	compte
6064	Fournitures administratives	20,00		
6214	Personnel prêté au groupement	6400,00	2235,25 Prestation de services	706
62262	Honoraires d'expert comptable	175,00		
6231	Annonces et insertions	400,00		
62391	Cotisation annuelle	250,00		
6261	Machine à affranchir	250,00		
6273	Frais de comptes	35,00	850,00 Intérêts créditeurs	7681
632	Impôts foncier	30,00	2474,75 Don non-défini	732
			2000,00 Subside communale	7330
		7560,00	7560,00	

Référence de publication: 2010099802/55.

(100111371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Sinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 SEP. 2010.

Pour SINOS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010122496/15.

(100138717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sykarga, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liliane KIRSCH

Gérante administrative

Référence de publication: 2010122505/11.

(100138534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.



Transports Dabee Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 23, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.281.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122513/10.

(100138587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Val Formation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.360.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122515/9.

(100138652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

Le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTERN WATERWAYS S.A.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010122521/13.

(100138688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Luxpromo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 63.828.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 29 juillet 2010 que Mme Léa Kappweiler a cédé vingt parts qu'elle détenait dans la S.à r.l. LUXPROMO II Société Luxembourgeoise de Promotion à la S.à r.l. Fimanor, avec siège à Howald.

Le capital de LUXPROMO II S.à r.l. Société Luxembourgeoise de Promotion se compose désormais comme suit :

M. Josy Scuri 20 parts

M. Claude Scuri 20 parts

M. Gilio Fonck 20 parts

Fimanor S.à r.l. 20 parts

Scuri Group S.A. 10 parts

Are Invest S.A. 10 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les gérants

Référence de publication: 2010122699/20.

(100139002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



EPF Frankfurt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.717.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2010122864/17.

(100138564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.920.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 31 août 2010, l'associé unique a décidé de renouveler, pour une durée indéterminée, les mandats des gérants de classe A sortants, Sylvie Abtal-Cola, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de renouveler, pour une durée indéterminée, le mandat de gérant de classe B sortant, John D. Cook, avec adresse professionnelle au 100, Wall Street, étage 11 th Floor, NY - 10005 New York, Etats-Unis d'Amérique, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010122861/20.

(100138849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Val Formation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 105.360.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122516/9.

(100138655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Val Formation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 105.360.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122517/9.

(100138658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.



Atradius Credit Insurance, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.817.

société mère: ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V. (RCS: 33024388)

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société - Démissions

Organe: Conseil d'Administration

Les mandats d'Administrateur de Sven Tommie SJÖDAHL, né le 12/07/1950 à Kristianstad, Suède et de Peter SCHMIDT, né le 11/01/1961 à Sagogn, Suisse ont pris fin.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pierre-Henri Molle Mandataire Général

Référence de publication: 2010122843/15.

(100138444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Visuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 23, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 26.135.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010122518/10.

(100138868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

World Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010122519/10.

(100138810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Weiler Fernand Agence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7445 Lintgen, 45, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 99.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fernand WEILER

Gérant

Référence de publication: 2010122520/11.

(100138529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.983.

EXTRAIT

Il résulte d'un Procès-Verbal d'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 8 septembre 2010 que:

- L'adresse de l'administrateur Yves Schmit a changé du 18, rue de la Résistance L-8020 Strassen à 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg



- La démission de l'administrateur Steve Lang est acceptée
- Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à l'échéance, Yves Schmit et Carine Bittler sont réélus administrateurs et Comptabilux S.A. est réélue commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010122932/23.

(100139021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Alpha Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.362.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 août 2010 que

- (i) les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 31 août:
- Patrick Moinet;
- Olivier Liégeois;
- Benoît Bauduin.
- (ii) la société P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 164, a été nommé gérant de la société avec effet au 1 ^{er} septembre et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010122530/21.

(100139124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Alpiq Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.542.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122531/9.

(100138981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

AD Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.856.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour AD Real Estate Holdings S.à r.l. Un mandataire

Référence de publication: 2010122534/12.

(100138999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010122660/12.

(100139079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Belinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122551/9.

(100139199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Complexys S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.786.

hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft COMPLEXYS S.à.r.l. SPF mit sofortiger Wirkung niederlege.

10.09.2010. E. Wirtz.

Référence de publication: 2010122567/10.

(100139126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Cauduma, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.246.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122576/9.

(100139032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

CD Press Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.080.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122578/10.

(100139138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



Modern Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.796.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- 1. D'accepter la résignation de PricewaterhouseCoopers Sàrl comme réviseur de la société;
- 2. D'élire KPMG Audit, située au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 10 th 2010, it has been resolved the following:

- 1 To relieve of PricewaterhouseCoopers Sarl as the external auditor of the company;
- 2 To elect KPMG Audit, situated at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as the external auditor of the company until the next annual meeting.

Référence de publication: 2010122703/16.

(100139118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Immo-Constructions I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.104.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Immo-Constructions I S.A., établie et ayant son siège social à Z.I. Rôlach L-5280 Sandweiler, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.104 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1 er août 2010.

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Marochi Rico comme administrateur.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2013

Monsieur Tom Lahure

12b, rue de la Chapelle

L-4967 Clemency

Né le 23 janvier 1980 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010122663/21.

(100139039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Nova Instruments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.366.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventh day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nova Instruments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under number 4778346,

here represented by Torsten Sauer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.



The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Nova Instruments (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.



A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers (or the sole manager at any time there is only one manager), at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by joint signatures of any two (2) managers (or the sole manager at any time there is only one manager).
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).



- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last



financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Nova Instruments LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following company is appointed as the sole manager of the Company for an indefinite period:
- EMPoint S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.821, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000).
- 2. The registered office of the Company is set at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nova Instruments LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée avec le secrétaire d'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4778346,

ici représentée par Torsten Sauer, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Nova Instruments (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se



parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants (ou par celle de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé).
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.
 - 9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art.10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.



- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.



17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Nova Instruments LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La société suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- EMPoint S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 93.821 et ayant un capital social de quinze mille euro (EUR 15,000,-).
- 2. Le siège social de la Société est établi au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SAUER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39379. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122224/481.

(100138899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Tobal Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.634.016,57.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.537.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 30 août 2010 de la société Tobal Holding S.à r.l., l'associé unique CCD Holdings L.P. a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A suivant en date du 31 mai 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Christopher Alden Pierce, né le 6 mars 1978 dans l'état de Maine, Etats-Unis, demeurant à 54, Appleton Street, Apt 4, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société.

2. Démission du Gérant A suivant en date du 31 mai 2010:

Madame Elizabeth Hope de Saint Aignan, née le 18 mars 1977 dans l'état de New Hampshire, demeurant à 50, Kennedy Plaza, 12 th Floor, RI 02903 Providence, Etats-Unis en qualité de Gérant A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Christopher Pierce, Gérant A;
- Bradley Blair Wightman, Gérant A;
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B;



- Martinus C.J. Weijermans, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tobal Holding S.à r.l. Patrick van Denzen Gérant B

Référence de publication: 2010123386/25.

(100139090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ecotec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.

R.C.S. Luxembourg B 47.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010122608/11.

(100139041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122615/9.

(100138989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Galien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 124.809.

Procès-verbal de gérance du 24 avril 2009

Le 24 avril 2009, au siège social de la SARL GALIEN LUXEMBOURG (la «Société»),

Monsieur Eric-Jacques DELAYE, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme le transfert des parts sociales (250), anciennement détenues par lui-même au profit de la société anonyme AXCEL SANTE SOPARFI SA et ce, suivant contrat de cession de parts sociales du 24 avril 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Eric-Jacques DELAYE.

Référence de publication: 2010122625/14.

(100139150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

S.F. Trans S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3353 Leudelange, 43, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.171.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Leudelange le 29 juin 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la dame Sylvie SCHAMMEL, demeurant à L-8062 Bertrange, 2, Cité Am Bruch a démissionné de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat.

Le sieur François SCHAMMEL, demeurant à D-54675 KÖRPERICH, auf den Stengelchen 15 a été nommé nouveau gérant technique à compter du 29 juin 2010 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010122910/14.

(100138923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.



GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GED S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122630/11.

(100139146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Groupe Centennial S.A., Société Anonyme, (anc. Groupe Centennial Holding S.A.H.).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010122638/13.

(100139091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122693/10.

(100138985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Ekkin S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.769.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixth of September;

Before Us M ^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Luxembourg "First Chemical (Luxembourg) S.àr.l.", established and having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 119046 (the "mandator"),

duly represented by its manager Mrs. Séverine MICHEL, residing professionally in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to state that:



- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing under the name of Ekkin S.àr.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 153769, incorporated pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT, on June 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524 of July 26, 2010 (hereinafter the "Company").
- the Company's share capital is set at EUR 55,000.- (fifty five thousand euro) represented by 5,500,000 (five million five hundred thousand) ordinary shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one Cent).
 - the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company.
- the mandator owns all shares of the Company and, that as a sole shareholder, declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.
- the mandator declares that all the known third party debts have been paid and that it takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company (including inter alia the quota held in First Chemical Holding Kft., a Korlátolt Felelösségü Társaság, governed by the laws of Hungary, having its registered seat at H-1054 Budapest, Szabadság tér 7., Bank Center and registered under company registration number Cg.01-09-873980) and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.
 - the mandator fully discharges (quitus) the managers for their mandate up to this date.
- the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the premises of Permira Luxembourg S.àr.l., 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre;

Par devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg "First Chemical (Luxembourg) S.àr.l.", établie et ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119046, (le "mandant"),

dûment représentée par sa gérante Madame Séverine MICHEL, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Ekkin S.àr.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153769, et qui a été constituée par un acte dudit notaire Carlo WERSANDT, le 16 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1524 du 26 juillet 2010 (la "Société").
- le capital social de la Société est fixé à EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille Euro) représenté par 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille) parts sociales ordinaires de EUR 0,01 (un Cent) chacune.
 - le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- le mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et, qu'en tant qu'associé unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
- le mandant déclare que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la Société dissoute (incluant inter alia la part détenu dans First Chemical Holding Kft., une Korlátolt Felelösségü Társaság, régie par les lois de la Hongrie, ayant son siège social au H-1054 Budapest,



Szabadság tér 7., Bank Center et enregistrée sous le numéro Cg.01-09-873980) et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- décharge pleine et entière (quitus) est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de Permira Luxembourg S.àr.l., 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2010. LAC/2010/39426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122602/99.

(100138992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.488.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 1 ^{er} septembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 1 er septembre
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 1 ^{er} septembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2010.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010122873/20.

(100138571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Nile Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.205.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Référence de publication: 2010122724/11.

(100138997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



NorScan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.316.975,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 100.019.

EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de l'associé de la Société, Norscan JTC Finland Limited, est désormais Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122725/13.

(100138988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

PC Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010122738/12.

(100139007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Vimetis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.736.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WALENTA, en tant que gérant, est acceptée avec effet 2 août 2010.
- Ivo HEMELRAAD, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 2 août 2010 et ce pour une durée indéterminée.
 - Le siège social de la société est transféré au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg»

Il conviendra de noter également que l'adresse professionnelle du gérant Marjoleine VAN OORT est désormais «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg»

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122797/18.

(100138990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Titan (Germany) III GP S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.365.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the third day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Titan (Germany) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;



hereby represented by Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Titan (Germany) III GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

hereby represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles of Association") of a "société en commandite simple" which such parties declared to form.

Articles of Association

Form - Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1. Form.** There is hereby formed a "société en commandite simple" (hereafter the "Company"), governed by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of association (the "Articles of Association").
 - Art. 2. Name of the Company. The Company.s name is Titan (Germany) III GP S.à r.l. S.C.S.
- **Art. 3. Object of the Company.** The Company's purpose is to carry on a business together with a view to a profit. This business could involve to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.
- **Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the managers of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited period.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

Capital - Shares

Art. 6. Company Capital. The Company.s capital is set at EUR 10,000 (ten thousand euro) and is represented by 10,000 (ten thousand) shares of EUR 1 (one euro) each, themselves divided into 1 (one) share for Titan (Germany) III GP S.à r.l., unlimited shareholder (commandité), and 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) shares for Titan (Germany) S.à r.l., limited shareholder (commanditaire).

The capital of the Company may be increased or reduced by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders.

- **Art. 7. Voting Right.** Each share of unlimited or limited shareholders confers identical voting rights in shareholders meetings.
- Art. 8. Commandité. The 1 (one) share of the unlimited shareholder is held by Titan (Germany) III GP S.à r.l., a company with its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- **Art. 9. Indivisibility of Shares.** The shares are indivisible towards the Company that recognises only one holder per share. In case a share or shares are held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share or shares until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

A shareholder may only hold one class of shares, either limited or unlimited.

Art. 10. Transfer of shares. Unlimited shares are non transferable unless all the shareholders have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general meeting.



Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless all the shareholders either limited or unlimited have unanimously agreed to that transfer by way of a resolution of the general meeting.

Liability of the shareholders

Art. 11. Liability. Subject to articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 12. Management of the Company. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need to be unlimited shareholders of the Company. The sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken unanimously. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same condition. The general meeting of shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In the case of sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The board of managers shall conduct one board meeting annually.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by the Articles of Associations, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.



A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 13. Limited shareholders. The limited shareholders shall take no part in the management in the meaning of article 12 of the Articles of Association, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General meetings

Art. 14. General meetings - Proceeding - Vote. Decisions of the shareholders are taken in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at the general meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the shareholders (limited and unlimited), all present or represented.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. Financial year. The Company.s financial year begins on the 1 st of January and closes on the 31 st of December.
- **Art. 17. Financial statements.** At the end of the financial year of the Company, a balance sheet (that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities) as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the shareholders.

A general meeting of shareholders to approve the accounts will be held in order to consider and approve the accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may at any time inspect at the registered office, the company records, the balance sheet and the profit and loss account.

Supervision of the Company

Art. 19. Supervision of the Company. Subject to the provisions of article 204 of the Law, and the thresholds of article 215 of the Law be met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General meeting.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Profits

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represents the net profit of the Company.

Each year, the general meeting of shareholders may decide, that the net profit be either distributed proportionally to the shares they hold, as dividend or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Interim distribution. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting may unanimously decide to distribute Company profits by way of interim distribution periods before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder.

When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholdings.



Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Pursuant to article six:

- a) Titan (Germany) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Limited Shareholder, subscribes to 9,999 (nine thousand nine hundred ninetynine) limited shares and, declares and acknowledges that the shares subscribed have been fully paid up through a contribution in cash for a amount of EUR 9,999
- b) Titan (Germany) III GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Unlimited Shareholder, subscribes to 1 (one) unlimited share and, declares and acknowledges that the share subscribed has been fully paid up through a contribution in cash for a amount of EUR 1.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the establishment of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2) Is appointed as manager for an unlimited duration:
- Titan (Germany) III GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

a) Titan (Germany) S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois ayant son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

représenté aux présentes par Monsieur Régis Galiotto, domicilié professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée;

b) Titan (Germany) III GP S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg;

représenté aux présentes par Monsieur Régis Galiotto, prédésigné, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Les dites procurations, paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:



Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Forme. Il est formé par les présentes une société en commandite simple (la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et par les présents Statuts.
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société sera Titan (Germany) III GP S.à r.l. SCS
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la pratique du commerce avec but lucratif. Cette activité commerciale peut inclure de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.
 - Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, ceux-ci pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

N'entraînera pas la dissolution de la société la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital est fixé à EUR 10.000 (dix mille euros), et il est représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 1 (une) part sociale pour Titan (Germany) III GP S.à r.l., le commandité, et 9.999 (neuf mille neuf cent nonante-neuf) parts sociales pour Titan (Germany) S.à r.l., le commanditaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

- Art. 7. Droit de vote. Chaque part sociale des commandités ou des commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.
- Art. 8. Commandité. La part sociale appartenant au commandité est détenue par Titan (Germany) III GP S.à r.l., une société avec son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique.

Un associé ne peut détenir qu'une classe de parts sociales, soit des parts sociales commandités ou des parts sociales commanditaires.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Les parts sociales commanditées ne sont transférables qu'avec l'accord unanime de tous les associés dans une assemblée générale.

Les parts sociales commanditaires sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales commanditaires ne sont librement transférables au tiers qu'avec l'accord unanime de tous les associés commandités ou commanditaires dans une assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité. Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apporté.



Gérance

Art. 12. Gérance de la Société. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Les gérants doivent être associés commandités. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à l'unanimité. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions. L'assemblée générale des associés pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel/lesquels peut/peuvent ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un manager.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procèsverbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance devra tenir une réunion une fois par an.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, ou par tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, ou par tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

2 (deux) gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen approprié de communication un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Art. 13. Associés commanditaires. Les associés commanditaires n'interviennent pas au gérance au sens de l'article 12 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou de participer ou d'intervenir dans quelconque manière dans la gérance de la Société.



Assemblées Générales

Art. 14. Assemblées générales - Procédures - Votes. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée ne sont valablement adoptées que si elles sont prises à l'unanimité des associés (commandités et commanditaires), tous présents ou représentés.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.Comptes annuels.** A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan (qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives), ainsi qu'un compte de profits et pertes sera établi par la gérance et transmis aux associés.

Une assemblée générale des associés d'approbation des comptes se tiendra aux fins de délibérer sur et approuver lesdits comptes.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits.

Surveillance de la Société

Art. 19. Surveillance de la Société. Suite aux dispositions de l'article 204 de la Loi et lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Profits

Art. 20. Attribution des profits. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, (après déduction des frais, charges, amortissements et provisions), constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des associés peut décider, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 21. Distribution de dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés peut à l'unanimité, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera administrée par l'associé commandité. L'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

106991



Souscription - Libération

Conformément à l'article six:

- a) Titan (Germany) S.à r.l., société Luxembourgeoise, avec siège au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'associé commanditaire, souscrit à 9.999 (neuf mille neuf cent nonante-neuf) parts sociales de commanditaire, et il déclare et reconnaît que ces parts ont été intégralement libérées par lui moyennant un apport en numéraire de EUR 9.999 qu'il met dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.
- b) Titan (Germany) III GP S. à.r.l., société Luxembourgoise, avec siège au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'associé commandité souscrit à 1 (une) part sociale de commandité, et il déclare et reconnaît que cette part a été intégralement libérée par lui moyennant l'apport en numéraire de EUR 1 qu'il met dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décision des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les associés prénommés représentants la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l,, assemblée ont prit les décisions suivantes:

- 1) La Société établit son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2) Est nommée gérant pour une durée illimitée:

Titan (Germany) III GP S.à r.l., société constituée suivant le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39209. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122289/406.

(100138881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Sogecol S.A., établie et ayant son siège social à 65A, avenue de la Liberté L-4601 Differdange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.566 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1 ^{er} août 2010.

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Marochi Rico.

L'assemblée a décidé:

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2014

Monsieur Tom Lahure

12b, rue de la Chapelle

L-4967 Clemency

Né le 23 janvier 1980 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010122769/21.

(100139040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.



SECOLUX Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.092.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122763/9.

(100138984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Sicily Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SICILY DEVELOPMENT S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122766/12.

(100138998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Sparkling Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPARKLING CAPITAL PARTNERS SARL Ch. FRANCOIS / J. ASSOULINE

Manager B / Manager A

Référence de publication: 2010122774/12.

(100139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Forum City Muelheim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.629.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 août 2010, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Signatures

Référence de publication: 2010122874/17.

(100138519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck